Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** 1 ter avenue de Lowendal – 75 700 PARIS 07 SP Chef de bureau : Bertrand DROGUET Adresse : 1 ter avenue Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Tél : 01.49.55.43.28 - Fax : 01.49.55.48.19 Suivi réalisé par : **SFD Nouvelle Calédonie** **tél : (00) 687 23 24 32 fax : (00) 687 23 24 40,** **SRFD des agents concernés,** **Sandrine CLEMENTE -** **sandrine.clemente@agriculture.gouv.fr** NOR : AGRE0921283C	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2009-2094** **Date: 17 septembre 2009**

Date de mise en application : **Immédiate**

Nombre d'annexes : 5

Date limite de réponse : 2 octobre 2009

Objet : Postes a pourvoir au LEGTA de Pouembout (Nouvelle-Calédonie) pour la rentrée scolaire de février 2010

Mots clés : Mouvement, mutation, CTOM, Pouembout, Nouvelle-Calédonie 2010

Bases juridiques :
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

La rentrée scolaire s'effectuant le 18 février 2010, il est fait appel de candidatures auprès des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance titulaires et attachés d'administration scolaire et universitaire, pour les postes qui sont susceptibles de se libérer à cette date au LEGTA de Pouembout.

Destinataires	
Pour exécution : Monsieur le Directeur de service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames, messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et des services de la formation et du développement Mesdames, messieurs les directeurs des établissements de l'enseignement supérieur Mesdames, messieurs les directeurs et directrices des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes	***Pour information :*** Monsieur le secrétaire général Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche

La présente note de service définit les modalités d'instruction des candidatures à un poste en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de l'année 2010. **Ce mouvement ne sera pas repris dans la note de service générale qui sera valable pour tous les autres postes.**

1/- Personnels concernés

Les personnels concernés sont les agents titulaires d'enseignement, d'éducation et de surveillance et personnels administratifs. Les agents, actuellement en poste à Pouembout et dont le retour vers la métropole est prévu en février 2010, sont normalement déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la mobilité 2009, ou à défaut encore pour cette année, et à titre provisoire jusqu'à la rentrée scolaire 2010, sur les postes des agents prévus au départ vers la Nouvelle-Calédonie.

Pour la rentrée scolaire 2011, les agents concernés par un retour en métropole devront participer à la mobilité 2010 dans le cadre de la *note de service du mouvement des enseignants qui paraîtra en décembre 2009* pour se positionner sur un poste de leur choix qu'ils intégreront en février 2011.

2/- Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie

Les postes en Nouvelle-Calédonie étant considérés comme des postes à profil, il est vivement recommandé aux agents de prendre contact avec le chef d'établissement afin d'avoir connaissance du projet d'établissement et des caractéristiques du poste sollicité avant de s'engager sur leurs vœux. Tenir compte du décalage horaire par rapport à Paris de + 9 heures en Nouvelle-Calédonie pendant la période de l'heure d'été métropolitaine (sinon + 10 heures).

Tous les postes proposés dans la présente note de service font parallèlement l'objet d'un appel à candidature local auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie.

Il est rappelé aux candidats métropolitains que leur demande peut être soumise à l'avis de la Délégation générale à l'Outre-Mer.

2.1- Durée des séjours

En application des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

2.2- Année scolaire

En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence fin février pour se terminer vers la mi-décembre. Les postes mis au mouvement dans la présente note concernent donc la rentrée scolaire le 18 février 2010.

2.3- Profil des agents

Le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie est situé à Pouembout en province Nord à 270 km de Nouméa, situé en province Sud. Nouméa avec 3 autres communes proches forment le « Grand Nouméa » soit environ 120 000 habitants, c'est à dire 60% de la population calédonienne. Le reste du territoire est appelé la « Brousse » expression qui traduit la réalité rurale des autres communes. La brousse est peuplée de villages et de tribus. La vie en brousse nécessite un bon équilibre personnel et elle invite à des loisirs tournés vers la mer, les sports, la découverte et la lecture. Il est indispensable que les candidats possèdent des qualités humaines et relationnelles confirmées et soient respectueux des différences culturelles.

Une expérience de l'enseignement agricole est préférable. En effet, le candidat devra apporter cette expérience aux équipes pédagogiques en place. (BEPA ARC, SAP et EAENR, Bac pro CGEA SMR, Bac technologique STAV, BTSA DARC et seconde générale).

2.4- Renseignements pratiques

La région de Pouembout dispose d'écoles primaires, d'un collège et d'un lycée polyvalent implanté sur le site du lycée agricole. A côté des filières proposées par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, le lycée prépare également aux baccalauréats généraux scientifiques (S) et économique et sociale (ES). Pour les autres séries du baccalauréat, la scolarité dans les lycées de l'éducation nationale doit avoir lieu sur Nouméa, à 270 km.

2.5- Date de prise de fonction

Une arrivée au 10 février 2010 au plus tard est souhaitable, la rentrée des enseignants étant prévue le mercredi 17 février 2010.

2.6- Transfert de compétences à la collectivités territoriales

Les accords de Nouméa ont arrêté le principe du transfert de compétence en matière d'enseignement à la collectivité. L'appareil légal et réglementaire est mis en place depuis peu. Les personnels feront l'objet d'une mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie, après un vote du congrès de la Nouvelle-Calédonie à la majorité qualifiée des 3/5èmes, pour la durée de leur engagement et sous gestion statutaire Etat s'ils en disposaient auparavant.

3/- Envoi des dossiers

La démarche consiste à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, la candidature pour le poste proposé.

3.1- Pour les postes de direction

Le candidat adressera, **au plus tard pour le 2 octobre 2009** (cachet de la Poste faisant foi), par la voie hiérarchique,
- un exemplaire complet du formulaire annexé à la présente note (annexe A composée de trois pages),
- un curriculum vitae (CV) actualisé avec photo d'identité,

à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale.

A titre d'information, un 2ème exemplaire de l'annexe A et du CV du dossier devra être adressé à la DGER/SDEDC et au SG/DMC par courrier électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC)	virginie.gourmelon@agriculture.gouv.fr jean-luc.gonzales@agriculture.gouv.fr marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	Délégation à la mobilité et aux carrières SG/DMC	claude.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr

L'autorité hiérarchique complétera chaque formulaire en portant un avis circonstancié en page 3 du formulaire (annexe A).

3.2- Pour les postes d'enseignants

Chaque candidat adressera **au plus tard le 2 octobre 2009** (cachet de la Poste faisant foi), par la voie hiérarchique :
- la demande de mutation complète (annexe C recto/verso ainsi que l'annexe D),

- la notification de l'affectation actuelle,
- les pièces justificatives éventuelles,

à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale.

A titre d'information, un 2ème exemplaire complet du dossier devra être adressé à la DGER/SDEDC par courrier électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse	Adresse électronique
DGER	Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC)	bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr sandrine.clemente@agriculture.gouv.fr

4/- Dispositions communes

L'autorité hiérarchique DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale, retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe B ou D) de sa candidature, dès réception.

L'autorité hiérarchique donne son visa sur chaque formulaire, puis transmettra à la DGER l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le 9 octobre 2009.

Pour toutes informations et profil des postes, s'adresser au :

LEGTA de Nouvelle Calédonie
B.P. 5, 98825 POUEMBOUT
Tél : (00) 687 47 26 44 (Directeur : J Gestin), Fax : (00) 687 47 20 62
E-mail : legta.pouembout@educagri.fr

Coordonnées du DAF : Pierre-Yves VION, tél : (00) 687 23 24 31

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'instruction finale des dossiers est conduite par la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences en liaison avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières) pour les postes de direction.

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction et de la commission administrative paritaire des enseignants, la DGER propose au Secrétariat général les nominations sur les emplois. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

Pour la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
et par délégation,
la sous-directrice des établissements,
des dotations et des compétences

Virginie GOURMELON

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE	
DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION **SUR POSTE DE DIRECTION** **RENTREE SCOLAIRE 2010 (février 2010)**	**A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE EN 1 EXEMPLAIRE A LA DAF SFD** **AVANT LE 2 OCTOBRE 2009** **- DELAI DE RIGUEUR -**

A REMPLIR PAR TOUS LES AGENTS TITULAIRES

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro Epicéa figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

ANNEE LISTE APTITUDE : |___|___|___|___|

En cas de demande de mutation avec le /la conjoint/e en poste au MAAP, préciser son nom et son numéro Epicéa :

Date de prise de fonction en qualité de « faisant fonction » :

En qualité de directeur |___|___|___| En qualité de directeur adjoint |___|___|___|

Année de détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction |___|___|___|___|

Poste de direction en EPLEFPA demandé pour la rentrée scolaire 2010		
LIBELLE ETABLISSEMENT	**LIBELLE DU POSTE**	**N° POSTE**

MOTIF DE LA DEMANDE :

Fait le :

« *Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée* »

Signature précédée de la mention **« *Lu et approuvé* »**

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

AVIS CIRCONSTANCIE DU DRAAF / DAF :

DATE & VISA DU CHEF DE SRFD / SFD

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET LA PECHE

ACCUSE DE RECEPTION D E LA DEMANDE DE MUTATION RS 2010 (RS2010)

DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION SUR POSTE DE DIRECTION

Demande d'affectation au legta de Nouvelle Calédonie

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro Epicéa figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DAAF / DAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |____|____|____|____|____|____|

FAIT A:

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE	
(Personnels titulaires) **DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION** **Sur poste d'enseignant, d'éducation et de surveillance au legta de Nouvelle Calédonie** **RENTREE SCOLAIRE 2010 (février 2010)**	**A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE EN 1 EXEMPLAIRE A LA DAF SFD** **AVANT LE 2 OCTOBRE 2009** **- DELAI DE RIGUEUR -**

A REMPLIR PAR TOUS LES AGENTS TITULAIRES

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro Epicéa figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

POUR LES STAGIAIRES, TYPE DE CONCOURS : (cocher la case correspondante)	O EXTERNE	O EXAM PRO
	O INTERNE	O 3ème CONCOURS
	O RESERVE	O LISTE D'APTITUDE
ANNEE DU CONCOURS : |___|___|___|___|		
OPTION DE CONCOURS :		
SITUATION FAMILIALE	Marié(e) / Pacsé(e) |__| / Vie maritale |__| Célibataire |__| / Veuf (ve) |__| / Divorcé(e) |__|	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge |__|	Autorité parentale unique |__|	Garde partagée |__|
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e) |__|	***(1)***	

① VOUS FORMULEZ VOTRE DEMANDE POUR :		
a) CONVENANCE PERSONNELLE |__|	b) RAPPROCHEMENTS DE(s) L'ENFANT(s) dans le cadre de garde partagée |__|	
c) POSTE DOUBLE |__| Vous en occupez un (ou en occupiez un à la date du départ en congé) |__| Vous êtes éloigné(e) de votre conjoint (ou en étiez éloigné(e) à la date du congé)|__|	d) RAPPROCHEMENT DE CONJOINT |__| *(couples mariés ou Pacsés)* ***(1)***	e) MUTATION SOUS RESERVE DE CELLE DU CONJOINT |__| *(couples mariés, Pacsés)*
↘	↓	↙
DATE D'ELOIGNEMENT |____|____|____|____|____|____| *(S'agissant des stagiaires, ce sera la date de l'année de titularisation supposée, soit le 1er septembre 2009)*		
DISTANCE « ALLER » ENTRE LES RESIDENCES PROFESSIONNELLES : |___|___|___| KM		
VOTRE CONJOINT(E) EST IL FONCTIONNAIRE ?	OUI |__| NON|__| Si fonctionnaire du MAP, préciser ses noms, prénoms, affectation	

(1) Joindre les pièces justificatives correspondantes (attestation de l'employeur du conjoint etc…)

Annexe C (verso)

NOM : PRENOM : NOM DE JEUNE FILLE :	CORPS - GRADE : E-mail : Téléphone :

NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___|

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE :
POSTE :

② AFFECTATION DEMANDEE POUR LA RS 2010 AU LEGTA de NOUVELLE CALEDONIE

LIBELLE ETABLISSEMENT	N° POSTE	LIBELLE DU POSTE	VALEUR POSTE (1 ou ½)
Exemples :			
1) LEGTA NANCY	***800107***	***SESG / Gestion commerciale PCEA***	***| 1 |***
2) LEGTA BAZAS	***818974***	***Maths physique chimie PLPA***	***| ½ |***
3) RETRAITE/ DETACHEMEN		***HORS DGER***	
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			
7)			
8)			

|___| ***Cochez cette case si vous avez postulé sur deux ½ postes dans le but d'avoir un temps plein***

. **Pour les agents qui souhaitent solliciter une cessation progressive d'activité** : se référer aux nouvelles dispositions de la note de service DGA/SDDPRS/N°2004-1213 du 12 juillet 2004, AVANT de cocher l'une des cases suivantes :

CPA " simple "		CPA avec CTA	
CPA simple avec quotité de travail dégressive |___|	CPA simple avec quotité de travail fixe à 50% |___|	CPA avec CTA et quotité de travail dégressive |___|	CPA avec CTA et quotité de travail fixe à 50% |___|

Fait le :

« *Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée* »

Signature précédée de la mention **« *lu et approuvé* »**

DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DATE & VISA DU CHEF DE SRFD / SFD

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET LA PECHE

ACCUSE DE RECEPTION D E LA DEMANDE DE MUTATION RS 2010 (RS2010)

Enseignants / CPE / Ingénieurs : titulaires et stagiaires

Demande d'affectation au legta de Nouvelle Calédonie

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM :	CORPS / GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

NUMERO EPICEA : |___|___|___|___|___|___| (A indiquer IMPERATIVEMENT)

(Le numéro Epicéa figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DAAF / DAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |____|____|____|____|____|____|

FAIT A:

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

Postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2010 au LEGTA de Nouvelle Calédonie

Personnels de direction

Libellé du poste à pourvoir	Nbre. de poste(s) vacant(s)	Nbre. de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Directeur CFPPA Province du Sud	-	1
Directeur CFPPA Province du Nord	1	-
Attaché Gestionnaire POUEMBOUT	1	-

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance

Libellé du poste à pourvoir	Nbre. de poste(s) vacant(s)	Nbre. de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Zootechnie - IAE	1	-
SESG/Gest entrep - IAE	-	1
Education physique et sportive - PEPS	1	-
Anglais - PCEA	1	-
SESG/Economie familiale et sociale - PLPA	-	1
Sciences et technologie équipement/ agro-équipement - PLPA	1	-